



Newsletter n°127

Le 18 octobre 2024

Bonjour [civil] [prénom] [nom]

Nous devons rester vigilants sur les projets éoliens proches.

☞ **Une réunion d'information sur**

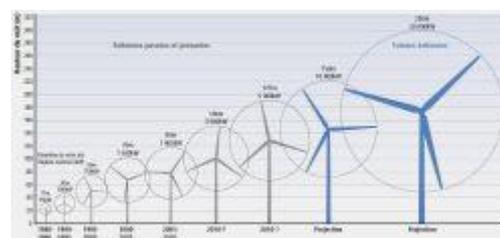
les 5 projets éoliens est organisée par l'Association **Vent du Haut Ségala** le dimanche 27 octobre à 16h, salle des fêtes de Latronquière. Télécharger le **tract d'invitation**, les tracts d'informations du **projet de Gorses** et du **projet de St Cirgues**



Quatre projets éoliens sont actuellement en cours dans le secteur Haut-Ségala du Grand Figeac, avec des éoliennes de plus de 200 m de hauteur, sur les communes de : **St-Cirgues, Lauresses, Labastide du Haut-Mont et Gorses.**

☞ **A Sousceyrac, la mairie envisage un projet éolien dans les bois communaux. Ce projet est à l'étude : la concertation a commencé les 9 et 12 décembre 2023.**

Le dessin ci-contre montre la possibilité que des éoliennes de 180 m (300 m en bout de pales) soient installées à côté des éoliennes de 100 m, (150 m en bout de pales) du parc de la Luzette, cliquer sur [l'image pour l'agrandir](#)



Nous restons vigilants sur ce dossier : le 5 juillet, la commune a organisé une réunion publique pour restituer les avancées des commissions. Nous y étions. Vous pouvez télécharger les réponses aux questions **sur le site de Sousceyrac**. Le Conseil municipal a pris une décision le 23 septembre 2024 : **15 voix pour et 4 abstentions**. Lire l'article de **La Dépêche du 29 septembre** 2024.

Les projets éoliens proches qui pourraient être impactés par la décision du Conseil d'Etat du 8 mars 2024 :

☞ à **Parlan (15)** : 4 éoliennes seront construites. Mais **Stop Eole Parlan** poursuit le combat en utilisant, grâce à **Maître Izembard**, cette décision du Conseil d'Etat pour relancer le préfet et pour forcer le promoteur à refaire des études acoustiques et à déposer un dossier de demande de dérogation à la destruction des espèces protégées..

☞ à **Camps (19)** : La Cour administrative d'appel de Bordeaux rejette la requête d'Eolfi

Voici des informations qui pourraient vous intéresser.

Comme sur le site de l'APPGE , les liens **sont en rouge**, soulignés et en gras. Tous les liens en provenance du **site de l'APPGE** sont sécurisés (ils sont en https://)

Bretagne : un projet de parc éolien **débouté** pour **protéger des menhirs**

La justice administrative a annulé l'autorisation de construire et d'exploiter trois éoliennes à Porspoder (Finistère), en raison notamment de la proximité de plusieurs menhirs classés au titre des monuments historiques. "*Le projet porte une atteinte excessive tant au paysage environnant qu'au patrimoine archéologique*", écrit la Cour administrative d'appel de Nantes dans un arrêt rendu mardi 1er octobre, annulant l'autorisation environnementale accordée par le préfet du Finistère en 2022. Lire l'article du [Figaro du 1er octobre](#) ou ou [France Info 1-10-2024](#).



Sarthe : Le projet éolien dans la **forêt de la Garenne des Saars**, au nord de La Flèche, est **abandonné**.

Les élus se félicitent de cette décision révélée ce mardi 15 octobre 2024. L'association militant contre le projet critique un " effet d'annonce " du promoteur, qui mènerait d'autres prospections à proximité immédiate. Lire l'article dans [Ouest-France du 15 octobre](#) 2024

Des élevages victimes de courants électromagnétiques

Les éoliennes et les antennes relais diffusent des champs électromagnétiques dans le sol, qui s'amplifient avec l'humidité. Certains éleveurs sont fortement impactés. **Jacques Ricour**, ingénieur et trésorier au CDC 52 (Comité de Défense des Citoyens de Haute-Marne), a recueilli 150 témoignages en France. Il explique que "*les symptômes sont toujours les mêmes : diminution de la production de lait de façon significative, mammites à répétition, boiteries, évitement des animaux vers certains obstacles, mort subite avec des problèmes cardiaques très importants, saignement des naseaux ou des yeux, veaux mort-nés et naissance de beaucoup de jumeaux*". **De plus les éoliennes émettent des infrasons, inaudibles pour les humains, mais par pour les animaux.** " Il y a les pales qui tournent et les mâts qui vibrent. Ces infrasons se propagent par le sol et peuvent parcourir jusqu'à 10 km, provoquant du stress chez les animaux et les humains. Les défenses immunitaires des animaux sont diminuées, **alors quand on a une épidémie comme la FCO (Fièvre Catarrhale Ovine) en ce moment, cela provoque un dépérissement supplémentaire des troupeaux** ", précise Jacques Ricour. Lire l'article dans [l'Avenir 52 du 11 octobre](#) 2024

Infrasons, ces ondes sonores que rien n'arrête



Quel est le **point commun entre une éolienne, la houle océanique et une éruption volcanique** ? Toutes trois sont **émettrices d'infrasons**, des sons dont la fréquence est inférieure à 20 Hertz. Ces ondes sonores, réputées à tort inaudibles, peuvent faire plusieurs fois le tour de la Terre et intéressent autant

les physiciens que les médecins. Lire l'article dans [CNRS le journal du 3 octobre](#) 2024

Sénat : Question de Mme PLUCHET Kristina (Eure - Les Républicains) publiée le 03/10/2024

*Mme Kristina Pluchet attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques sur l'applicabilité de l'obligation d'évaluation environnementale et de consultation du public à certains de ses actes réglementaires. Cette décision soulève de nombreuses questions quant à la viabilité des projets éoliens en cours, qui doivent en toute rigueur réinitier une évaluation environnementale complète, et à l'avenir des parcs éoliens existants, construits sur la base d'arrêtés entachés d'illégalité qui ne peuvent donc plus fonctionner en l'état. Elle souhaiterait connaître la suite que le Gouvernement entend donner à la **décision du Conseil d'État du 8 mars 2024.***

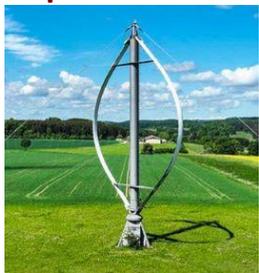
Opposition aux éoliennes : la résistance s'organise dans les zones rurales européennes

À travers l'Europe, les projets éoliens rencontrent une opposition croissante dans les campagnes. Des exemples en Sardaigne, en Auvergne, en Allemagne et au Danemark et dans d'autres régions rurales illustrent les tensions entre transition énergétique et protection des territoires. Lire l'article dans [Energynews du 14 octobre](#) 2024

Derrière le désordre des marchés de l'électricité, les renouvelables intermittents

La production électrique intermittente et aléatoire des renouvelables éoliens et solaires perturbe considérablement le fonctionnement des marchés de gros de l'électricité. Soit la production est trop abondante, soit elle est insuffisante et nécessite la mobilisation rapide de moyens de production de substitution. **Cela se traduit par des fluctuations de prix considérables qui pèsent sur la rentabilité** et les possibilités d'investissement des opérateurs et des producteurs. Lire l'article dans [TransitionsEnergies du 4 octobre](#) 2024

La première éolienne ovoïde mise en service en Normandie interroge sur son impact local



L'éolienne ovoïde, également appelée éolienne à axe vertical, n'est pas une invention récente. Ce concept, longtemps délaissé au profit des turbines à trois pales, connaît aujourd'hui un regain d'intérêt spectaculaire. Les progrès technologiques réalisés ces quinze dernières années ont permis d'améliorer considérablement son efficacité, au point de surpasser les performances des modèles traditionnels. L'un des défis majeurs de l'énergie éolienne réside dans son intermittence. Les variations de la force du vent peuvent entraîner des fluctuations importantes dans la production d'électricité. L'éolienne ovoïde, grâce à sa conception innovante, pourrait offrir une solution à ce problème en capturant l'énergie de manière plus constante, même par vents faibles. Lire l'article de [l'Energieek du 6 octobre](#) 2024.

Une révolution dans l'énergie éolienne urbaine

Les éoliennes en nid d'abeille de Katrick Technologies sont conçues pour s'intégrer harmonieusement dans le paysage urbain. Ces turbines utilisent un système d'ailes oscillantes plutôt que des pales rotatives classiques. Cette approche unique permet de capter l'énergie éolienne de manière plus efficace, même lorsque les vents sont faibles. Leur conception hexagonale et leur mouvement plus lent réduisent considérablement les risques de collisions avec les oiseaux, un problème récurrent avec les éoliennes traditionnelles. Lire l'article de [l'Energieek du 10 octobre](#) 2024



La **Fédération Environnement Durable (FED)** tiendra son AG (réservée aux adhérents à jour de cotisation) le **samedi 23 novembre 2024** à Paris

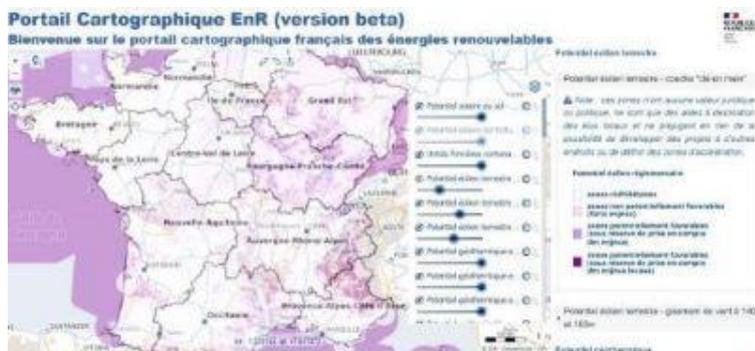
Les énergies renouvelables intermittentes principales responsables de la flambée des prix de l'électricité, au cœur du nouveau budget d'austérité. Lire la lettre ouverte au **1er ministre du 26 septembre 2024**

Éoliennes : "C'est une erreur de stratégie nationale qui va faire souffrir l'industrie française et nous coûter cher. On a une hausse constante des prix de l'électricité ces dernières années. L'augmentation de ces énergies renouvelables, avec l'éolien en tête suivi par le solaire, en est selon nous la cause principale. Là on entend parler d'un passage à 45 GW au lieu de 21 GW à l'heure actuelle, ce qui va faire doubler les prix." Lire l'**entretien du président de la FED** dans le journal **La Dépêche du 4 octobre 2024**.

Sur le **site de la FED** vous pourrez découvrir les autres actions... ou les **communiqués de presse**

Attention : les **MRAE (Missions Régionales d'Autorité Environnementale)** qui doivent donner un avis sur les projets éoliens sont **en dysfonctionnement**. Lire le communiqué de la **Fédération de l'Environnement Durable (FED) du 16 avril 2024**. "Ce qui entraînera inévitablement des recours devant la justice de la part des associations de protection de l'environnement."

Il existe une **carte inter-active** permettant aux promoteurs et aux élus de choisir les meilleures places; elle se situe sur le site du gouvernement. Elle est à la disposition de tout le monde, y compris des promoteurs éoliens ou des élus. On peut choisir les couches à visualiser ; certaines sont intéressantes et peuvent être utiles pour dialoguer avec les élus. On peut même faire apparaître les mâts éoliens, en service, en instruction ou refusés... pour chaque couche, il y a des explications mais la date de mise à jour n'est pas réellement précisée !



Sur le site de l'**APPGE**, nous avons installé une page avec des **documents téléchargeables**

📁 Ceux, nouveaux, de "**Belle Normandie Environnement**" sur " ce qu'il faut savoir sur les baux emphytéotiques et que les promoteurs éoliens cachent "

🔊 N'hésitez pas à télécharger et à utiliser

📁 Ceux de l'**APPGE** ou de la **FED**

📁 Le document de **Vent de Colère** sur comment rentrer dans les CRE (Comités Régionaux de l'Energie)

Sont aussi téléchargeables

 Le [bulletin d'adhésion 2024](#) en format pdf.

 Le rapport disponible à la DREAL du Cantal sur la [mortalité de l'avifaune](#) année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette.

 L'avis [négalif du CNPN](#) (Conseil National de la Protection de la Nature) pour le projet éolien de Comiac est sur le site [avis biodiversite developpement durable](#)

Faisons respecter la loi :

La [loi n° 76-629 du 10 juillet 1976](#) stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La [loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1 mars 2005](#) relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.....

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis.

Gardez-vous en bonne santé

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre de la FED

06.43.80.15.87

[*gilles.forhan@wanadoo.fr*](mailto:gilles.forhan@wanadoo.fr)

[*appge-comiac@laposte.net*](mailto:appge-comiac@laposte.net)

Membres du bureau :

Christian Momboisse, [**président**](#)

Dominique Lacambre, [**trésorier**](#)

[**Gilles Forhan, secrétaire**](#)

Bernadette Forhan, [**secrétaire adjointe**](#)

Brigitte Briard, [**présidente d'honneur**](#)

Pour vous désabonner

[Veillez me retirer de votre liste de diffusion](#)